

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

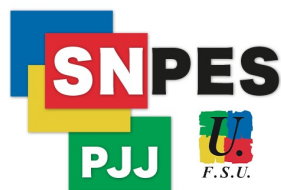
Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mail : Snpes.pjj.fsu@mailo.com

www.snpespjj-fsu.org

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>



Annonces du garde des Sceaux

**Le gouvernement persiste sur les centres fermés et le partenariat
avec les armées.**

Consternant et révoltant.

Paris, le 12 janvier 2022

Après la trêve des confiseurs, il aurait été bienvenu de commencer l'année en douceur. Hélas, ce gouvernement a décidé de continuer dans la douleur. Tout d'abord, un projet « urgentissime » de réforme paramétrique des retraites qui n'a de but que de faire baisser les pensions et de reculer l'âge de départ en retraite. Ensuite, des annonces du garde des Sceaux pour la PJJ qui veut intensifier à la fois la poursuite du plan des centres fermés dits de nouvelle génération et le partenariat avec les armées pour la prise en charge des jeunes à la PJJ. Tout un programme.... Voici en substance le message qu'a voulu faire passer le ministre, jeudi 5 janvier, en présentant son « plan d'action » pour la justice et pour la PJJ. Ce plan vient répondre aux constats alarmants sur l'état de la justice décrit dans le rapport Sauvé rendu en juillet, à l'issue des états généraux de la justice. Le constat général d'un « état de délabrement avancé » de l'institution aurait mérité mieux que des réponses en trompe l'œil. Des moyens supplémentaires certes, mais surtout une remise en cause du fonctionnement global qui cumule depuis plusieurs décennies les errements en privilégiant le répressif d'une part et d'autre part ne donne pas les moyens humains et matériels à toute la chaîne judiciaire pour l'exercice d'une autre justice plus humaine et plus réparatrice.

L'analyse de la problématique de la surpopulation carcérale est à ce titre exemplaire. La France détient le triste record du nombre de personnes détenues au sein de l'UE : 77 500 fin décembre 2022. Malgré cela, le gouvernement s'en tient à sa ligne : l'inflation immobilière plutôt que la déflation carcérale. La construction de 15 000 places de prison, entre 2017 et 2027 est déjà actée et ce n'est pas le développement des TIG et la « libération sous contrainte » qui permettra de freiner la folie de la pénalisation de la société. Le ministère fait aussi tourner la bétonnière pour les mineurs en conflit avec la loi : 22 centres fermés sont aujourd'hui en construction, en plus des 53 en activité.

Evidemment, les vœux de la directrice de la PJJ sont au diapason. Poursuite du plan « CEF », autosatisfaction concernant le CJPM, déploiement sans intérêt du logiciel Parcours, et recherche d'attractivité de la PJJ... Comment l'administration peut-elle être autant dans le déni des réalités de la vie institutionnelle de la PJJ ? Comment peut-elle continuer de s'enfermer dans une logique qui a fait les preuves de sa toxicité ?

Concernant les centres fermés, le SNPES-PJJ/FSU a produit en septembre 2022 un bilan sans appel de la politique d'enfermement, depuis l'ouverture du premier centre en 2003. Notre analyse a été confirmée peu

de temps après par un rapport du Sénat le 21 septembre 2022, dans lequel il est notifié : « *Au regard de la difficulté de leur gestion, de leur coût et du poids que les CEF représentent dans le budget de la PJJ, les rapports du Sénat, singulièrement le rapport de la mission d'information sur la réinsertion des mineurs enfermés et les rapports budgétaires de Maryse Carrère, ont appelé à rompre avec la focalisation des moyens sur ces centres au profit du financement des dispositifs de prise en charge éducative existants, dans leur diversité. En effet, si certains centres permettent à la fois d'éviter l'incarcération et de permettre la réinsertion, la concentration de moyens nécessaire à leur bon fonctionnement s'avère de plus en plus difficile à réunir et s'effectue au détriment d'autres formes de prise en charge, moins contraignantes et possiblement aussi efficaces. Ceci implique désormais l'arrêt de la création de nouveaux centres, qui s'avère par ailleurs lent et complexe, et la réorientation des budgets alloués à ces créations.* ». **Recommandation n° 10** : réorienter les moyens destinés à la création de nouveaux centres éducatifs fermés vers le financement de la mise en œuvre des mesures existantes ».

Au-delà des éléments de langage récurrents d'une DPJJ somnolente, qui font écho aux déclarations du garde des Sceaux, nous constatons à quel point la DPJJ est réduite à une simple courroie de transmission des annonces ministérielles. Et pourtant, certaines leçons auraient dû être retenues. Lorsqu'en 2022, l'ancienne directrice de la PJJ se rend dans un centre fermé à Châtillon sur Seine pour en louer les mérites, pourquoi n'y a-t-il pas eu de remise en question quelque temps plus tard alors qu'était annoncée la suspension de l'activité de ce centre suite à des dysfonctionnements graves portant atteinte à la santé des mineurs accueillis ? Ce déni de la réalité est aujourd'hui clairement pathogène. Il en va de même de l'autosatisfaction de la DPJJ concernant l'application du CJPM ou les assises du placement. Considérer que la mise en œuvre du CJPM est une réussite relève d'une forme d'aveuglement. De nombreux services sont aujourd'hui en souffrance professionnelle face aux bouleversements qu'a produit ce nouveau code. Et les bienfaits pour les jeunes ne sont pas démontrés.

Quant aux assises du placement judiciaire, comment qualifier autrement que de fiasco ce grand raout qui n'a abouti qu'à des mesures superficielles. Les annonces programmées des fermetures du foyer de Pessac et de Charleville Mézières ne font que confirmer nos craintes. Toujours plus de centres fermés et toujours moins d'alternatives éducatives réelles alors que c'est exactement l'inverse qu'il faut mettre en œuvre. Nous défendons toujours l'idée d'un placement comme outil de protection et non de coercition. Ces choix constituent justement le creuset de la perte du désir de venir travailler à la PJJ. La conquête de l'attractivité à la PJJ, tant recherchée par la DPJJ, ne se gagnera pas avec une politique de plus en plus répressive. Et ce n'est sûrement pas le partenariat avec les armées, que cherche à développer le garde des Sceaux, envers et contre toute réalité des faits dans ce type d'expériences néfastes et contre-productives.

Nous rencontrons prochainement la Directrice de la PJJ lors d'une audience post élections professionnelles. Nous y allons pour réaffirmer nos positions défendues avec force lors de cette campagne, pour la défense de l'éducatif et pour une justice en faveur des adolescent.es qui soit à la hauteur de leurs besoins en éducation et insertion. Nous défendons aussi l'urgence d'une refonte de toutes les grilles de indiciaires de la filière éducative et de l'arrêt de la précarité, tout comme la remise à plat du CTI et de la NBI pour que l'ensemble des personnels en bénéficie et que cessent les injustices qui minent les collectifs de travail au sein de l'institution judiciaire et à la PJJ notamment.

Le 2 février prochain, les travailleurs.es du travail social et médico-social en lutte appellent à la grève et à la mobilisation nationale pour défendre le sens de leurs métiers et obtenir des revalorisations salariales et statutaires. Le SNPES-PJJ/FSU va déposer un préavis de grève pour cette journée ô combien symbolique de la destruction des ambitions éducatives portées pour les jeunes les plus en difficulté. Nous serons présent.es dans la mobilisation.